

**COMMUNE DE 42260 ST GERMAIN LAVAL**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 16 NOVEMBRE 2021**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Jean Claude RAYMOND, Maire, a pris les décisions suivantes :

**REVISION TARIFS PUBLICS**

- Décide de fixer les tarifs suivants à compter du 1er janvier 2022 :

**\* CIMETIERE**

**- Concessions :**

Durée trentenaire : 432 € par emplacement  
Durée cinquantenaire : 942 € par emplacement

**- Concessions pour inhumation des urnes funéraires :**

Concession durée trentenaire : 171.00 €  
Concession durée cinquantenaire : 366.00 €

**- Concessions de cases du columbarium**

Concession d'une durée de 15 ans : 432 € pour une case  
Concession d'une durée de 30 ans : 942 € pour une case

**\* TARIFS LOCATION SALLE CULTURELLE**

Considérant les frais de fonctionnement de cette salle et la suppression de la régie recettes pour l'encaissement des locations de salles de bâtiments communaux, décide de demander :

- Des arrhes, d'un montant de 30 % de la somme due seront à régler à la réservation au vu de l'émission d'un titre exécutoire de recette.
- Une caution à 500 € à la remise des clefs.
- Les autres termes de la délibération n°91/19 du 18 décembre 2019 restent inchangés.

**\* TARIFS LOCATION SALLE DE REUNIONS DU FOOT**

- appliquer à compter du 1er janvier 2022 les tarifs suivants :

- . Location à particuliers ou associations germanois 50 € / utilisation  
(hormis Club Sportif Germanois et Tennis Club Germanois, utilisateurs prioritaires bénéficiant d'une mise à disposition gratuite des locaux)
- . Location à particuliers ou associations non germanois 70 € / utilisation
- . Supplément pour frais de chauffage pour la période du 1er octobre au 30 avril 30 €.

**\* LOCATION CHAPITEAU**

- Fixe les modalités suivantes :

. Prêt à titre gracieux pour les Associations Germanoises et CCVAI (y compris fêtes de quartier germanoises)

. Location à des particuliers Germanois sur le territoire intra-muros : 80 €/location.

. Location à des particuliers Germanois sur territoire CCVAI -hors ST GERMAIN LAVAL- ou à des particuliers du territoire CCVAI : 120 €/location.

Les demandeurs auront à charge l'installation du chapiteau avec le concours d'un agent communal pendant son temps de travail.

Dans les cas où l'intervention nécessite deux agents communaux, les tarifs seront doublés, soit :

. Location à des particuliers Germanois sur le territoire intra-muros : 160 €/location.

. Location à des particuliers Germanois sur territoire CCVAI -hors ST GERMAIN LAVAL- ou à des particuliers du territoire CCVAI : 240 €/location.

. Pour les associations un tarif de location de 80 euros sera demandé.

**\* TARIFS DES DROITS DE PLACE**

- Modifie les tarifs suivants à compter du 1er avril 2022 :

**. FETES FORAINES**

- par jour de travail..... 0.55 € / m<sup>2</sup>
- avec un minimum de ..... 20.00 €

Il est précisé que pour la fête patronale, il sera décompté au total 2 jours de travail.

**. BORNES ELECTRIQUES PL .HOTEL DE VILLE / PL DU REVARIN**

- par journée d'utilisation..... 3.00 €

Les autres tarifs restent inchangés.

**DEMANDES DE SUBVENTION**

**Subvention Ecole Publique**

Alloue une subvention de 1 800 € à la coopérative scolaire de l'Ecole publique pour différentes sorties scolaires année 2021/2022

**Subvention exceptionnelle à la Fanfare St Germain Laval/Poncins**

Alloue une subvention exceptionnelle de 1 000 € à la Fanfare St Germain Laval/Poncins pour la restauration d'une bannière

**Subvention Collège Papire Masson pour projet Aire Terre Educative**

Accorde une subvention de 300 € au Collège Papire Masson pour le projet Aire Terre Educative

**CONTRAT D'INSERTION PARCOURS EMPLOI COMPETENCES**

Décide de renouveler un poste d'entretien aux services techniques communaux du 1er décembre 2021 au 31 août 2022 et autorise l'autorité territoriale à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ce recrutement.

**COLUMBARIUM ET JARDIN DU SOUVENIR : ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR**

Approuve le règlement du cimetière tel qu'il est annexé à la délibération

**ADHESION AU SERVICE DE SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE WEB : GEOLOIRE ET GEOLOIRE ADRESSE**

Décide d'adhérer à GéoLoire42 et GéoLoire Adresse

**RAPPORT ANNUEL 2020 D'ELIMINATION DES DECHETS : COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALS D'AIX ET ISABLE**

En application l'article L. 2224.5 du Code Général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire donne connaissance à l'Assemblée du rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du Service Public d'élimination des déchets établi par la Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable.

**DESIGNATION D'UN REPRESENTANT GROUPE TRAVAIL ENFANCE JEUNESSE**

Désigne :

- . Mme Marie-Christine MURON, Adjointe au Maire, en qualité de représentante du groupe de travail « Enfance jeunesse » à la CCVAI
- . Mme Céline MOUNIER, Conseillère Municipale, en qualité de suppléante.

**DECISIONS DU MAIRE - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire rend compte à l'Assemblée des décisions prises dans le cadre de sa délégation reçue du Conseil Municipal par délibération du 26 mai 2020, à savoir :

**-Décision du 10/11/2021 : Délivrance de concessions dans le cimetière communal** qui n'appelle aucune remarque de la part de l'assemblée.